Image not found or type unknown

location saisonnière à PARIS

Par **Cyril1970**, le **02/01/2012** à **18:51**

Bonsoir,
J'ai besoin de connaître les termes des obligations et possibilités dans le cadre de l'acquisition d'un bien d'habitation à PARIS, dans le but de le louer au jour, à la semaine ou au mois et l'utiliser dans les périodes de vacances personnellement.
Il me semble que la législation en la matière a évolué.
Pouvez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer ce qu'il est nécessaier de savoir et les risques encourrus.
En vous remerciant pour votre réponse.
je vous souhaite une excellente année 2012.
Bien cordialement.
Cyril.

Par **Claralea**, le **02/01/2012** à **21:23**

Pour vous donner une premiere idee, lire ce lien http://www.acheter-louer.fr/fiches-pratiques/louer/mettre-bien-immobilier-location-saisonniere.htm

Par **Cyril1970**, le **03/01/2012** à **09:14**

Je vous remercie pour votre prompte réponse. Pensez-vous, qu'il y ait des spécificités propre à PARIS ? J'ai entendu dire, que des contrôles et amendes avaient étaient mis en places puis renforcés dernièrement...
Bien cordialement.
Cyril

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés